

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) FORMATIONS PROFESSIONNELLES

SARL DROUET EXPERTISES

Siège social : 9 rue des Colonies, 29200 Brest

SIRET : 827 817 461 00037 – **APE** : 7210B – **RCS Brest**

Numéro de déclaration d'activité : 53290923229

E-mail : formation@drouet-expertises.net –

Tél. : 06 80 51 60 18 / 09 83 36 16 82

Site de formation : <https://drouet-expertises.catalogue.teetche.com/>

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations de formation professionnelle proposées par la **SARL DROUET EXPERTISES**, organisme de formation déclaré auprès du préfet de la région Bretagne.

Elles s'appliquent à toutes les ventes de prestations de formation, qu'elles soient réalisées **en présentiel, et distanciel synchrone** ou **en format mixte**, et qu'elles soient **certifiantes (titres RNCP)** ou **non certifiantes**.

Toute commande de formation implique l'adhésion sans réserve du client (particulier, entreprise ou financeur) aux présentes CGV, sauf conditions particulières expressément acceptées par écrit par la SARL DROUET EXPERTISES.

Article 2 - Nature des formations proposées

La SARL DROUET EXPERTISES conçoit, organise et dispense :

- des **formations continues** destinées aux adultes en reconversion, aux salariés et aux indépendants,
- des **formations certifiantes** inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP),

- des formations réalisées **en présentiel, en distanciel synchrone**, ou en **format hybride**.

Les programmes détaillés, objectifs, durées, prérequis et modalités d'évaluation sont disponibles sur le site officiel :

👉 <https://drouet-expertises.catalogue.teetche.com/>.

Article 3 - Documents contractuels et attestations de fin de formation

Pour chaque action de formation, une **convention de formation** (ou un **contrat individuel** pour les particuliers) est établie conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

Ce document précise notamment :

- le programme détaillé,
- les objectifs pédagogiques,
- les dates, la durée, le tarif et les conditions de financement,
- les obligations respectives des parties.

À l'issue de chaque formation, et **après la réalisation de l'évaluation des acquis**, les documents suivants sont remis au stagiaire :

- un **certificat de réalisation**, attestant de la participation effective à la formation ;
- une **attestation de fin de formation**, précisant les compétences ou connaissances acquises.

Ces documents peuvent être exigés par les financeurs (CPF, OPCO, etc.) dans le cadre du règlement de la formation.

Article 4 - Prix et modalités de paiement

Les tarifs des formations sont exprimés en euros hors taxes et toutes taxes comprises.

Ils comprennent les frais pédagogiques et le suivi administratif. Les

frais de déplacement, hébergement et repas restent à la charge du stagiaire, sauf mention contraire.

Les formations peuvent être financées :

- par le **Compte Personnel de Formation (CPF)**,
- par un **OPCO** ou un autre organisme financeur,
- ou en **auto-financement**.

Les paiements sont acceptés par **virement bancaire, carte bancaire ou chèque**.

Sauf disposition contraire, un **acompte de 20 %** du montant total est exigé à l'inscription, le solde devant être réglé avant le début de la session.

Paielement échelonné

Sur demande écrite du stagiaire ou de l'entreprise, la **SARL DROUET EXPERTISES** peut accorder un **règlement en trois fois sans frais**, selon les conditions suivantes :

- 1er versement : à l'inscription (acompte minimum de 20 %)
- 2e versement : avant la moitié de la formation
- 3e versement : avant la fin de la formation

Ce paiement fractionné n'est possible que pour les formations dont le montant total dépasse **2000 € TTC** et reste soumis à validation préalable par l'organisme de formation.

En cas de non-respect d'un échéancier convenu, la totalité du solde devient immédiatement exigible.

Article 5 - Conditions d'annulation, de report et de remboursement

- **Annulation par le stagiaire :**

Toute annulation doit être formulée par écrit (courriel ou courrier recommandé).

- Annulation **plus de 14 jours avant** la formation : remboursement intégral.

- Annulation **entre 7 et 14 jours avant** : facturation de 50 % du montant.

- Annulation **moins de 7 jours avant** ou **après le démarrage** : aucun remboursement.

- **Report de participation :**

Le stagiaire peut demander le **report de sa session** une seule fois, sous réserve de places disponibles et de justification valable.

- **Annulation par l'organisme :**

En cas d'annulation ou de report à l'initiative de la SARL DROUET EXPERTISES (effectif insuffisant, problème technique, cas de force majeure), les sommes déjà versées seront intégralement remboursées ou transférées sur une session ultérieure, au choix du client.

Article 6 – Modalités pédagogiques

Les formations sont assurées :

- en **présentiel**, dans des locaux conformes aux normes de sécurité et d'accessibilité,

- ou en **distanciel synchrone**, via une plateforme numérique sécurisée accessible par identifiant personnel.

L'accès à la plateforme est strictement individuel et limité à la durée de la formation.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Tous les contenus pédagogiques (supports, documents, vidéos, évaluations, etc.) demeurent la propriété exclusive de la SARL DROUET EXPERTISES.

Toute reproduction, diffusion ou réutilisation sans autorisation

expresse est interdite, conformément aux articles L.122-4 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Article 8 - Protection des données personnelles (RGPD)

Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la gestion administrative, pédagogique et légale des formations.

Elles sont conservées pour la durée strictement nécessaire à ces finalités et ne sont jamais transmises à des tiers non autorisés.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, à exercer par courriel à : **formation@drouet-expertises.net**.

Article 9 - Responsabilité et assurance

La SARL DROUET EXPERTISES s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

Elle ne saurait être tenue responsable d'un échec à la certification, d'un préjudice indirect ou d'une inexécution due à un cas de force majeure.

L'organisme est couvert par une **assurance responsabilité civile professionnelle**.

Article 10 - Médiation et litiges

En cas de litige, le client est invité à adresser une réclamation écrite à la SARL DROUET EXPERTISES.

À défaut de résolution amiable, le client consommateur peut saisir gratuitement un **médiateur de la consommation agréé** avant toute action judiciaire.

En dernier ressort, compétence est attribuée aux **tribunaux de Brest**, seuls compétents pour trancher les différends.

Article 11 - Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur le **1er novembre 2025** et sont consultables à tout moment sur le site :

👉 <https://drouet-expertises.catalogue.teetché.com/>

Mention finale

Les présentes Conditions Générales de Vente ont été établies pour garantir la transparence, la qualité et la conformité des prestations de formation proposées par la **SARL DROUET EXPERTISES**.

L'inscription à l'une de nos formations vaut acceptation pleine et entière de ces conditions.

La **SARL DROUET EXPERTISES** s'engage à assurer, dans le respect des exigences légales et déontologiques, un accompagnement pédagogique rigoureux, personnalisé et conforme aux standards de la formation professionnelle.

Fait à **Brest**,

Le **1er Septembre 2025**,

SARL DROUET EXPERTISES

*Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n°
53290923229 auprès du préfet de la région Bretagne.*